

# ORGANISATION DES SÉJOURS

## ENCADREMENT :

Les séjours et week-ends sont encadrés par des animateurs issus du secteur éducatif, social, médico-social ou de l'animation et recrutés pour leur connaissance du public, leur expérience et leur motivation. Ils participent à une formation interne de deux jours avant chaque saison.

Chaque équipe est composée d'un animateur-responsable expérimenté et d'un ou plusieurs animateurs-accompagnants.

## CHAMBRES :

Les femmes et les hommes dorment dans des chambres séparées. De même, les animateurs et les vacanciers ne dorment pas dans la même chambre (sauf cas de force majeure).

La répartition des personnes dans les chambres est faite par les animateurs, en fonction du nombre de femmes et d'hommes, des capacités physiques et des besoins des vacanciers.

## ACCUEIL DE COUPLES :

Sur certains séjours, la configuration de l'hébergement permet de recevoir un ou plusieurs couples (voir le descriptif du séjour). Dans ce cas, les 2 personnes doivent le mentionner à l'inscription. Elles dorment pendant toute la durée du séjour dans une chambre réservée avec, selon le cas, un lit double ou deux lits simples. Aucune chambre couple n'est aménagée en cours de séjour.

## SANTÉ DU PARTICIPANT :

Chaque vacancier est suivi à l'aide des informations que vous inscrivez sur son dossier d'inscription et des éventuelles informations complémentaires. Une fiche de renseignements médicaux, à remplir par le médecin traitant, est demandée pour les nouveaux adhérents.

Conformément à la loi en vigueur, nos équipes sont habilitées à distribuer les médicaments uniquement s'ils sont conditionnés au préalable dans des piluliers.

**Tous les vacanciers doivent donc être munis d'un pilulier avec leur nom et leur photo, de l'ordonnance originale et du protocole de distribution. Ce pilulier doit être préparé à l'avance pour la durée totale du séjour.**

Tous les médicaments doivent être remis, au départ, à l'équipe d'encadrement.

Ils seront mis sous clé pendant le séjour, à l'exception des médicaments d'urgence (type ventoline).

**Nous ne pouvons accepter un vacancier qui se présente sur le lieu de rendez-vous sans ses médicaments ou sans son ordonnance originale.**

*Nos séjours ne sont pas médicalisés : il sera fait appel à du personnel médical extérieur (médecin, infirmier, aide à domicile) pour tout soin infirmier, toilette et problème de santé survenant au cours du séjour.*

## RESTAURATION :

Sauf indication contraire, tous nos séjours sont organisés en gestion libre, c'est-à-dire que c'est l'équipe d'animation qui prépare les repas sur le lieu de séjour accompagnée des vacanciers qui le désirent.

Cela permet de construire des menus qui suivent les envies des vacanciers tout en veillant au bon équilibre alimentaire de chacun. Cela permet également plus de convivialité et plus de souplesse dans l'organisation du séjour, afin de respecter au mieux le rythme du groupe.

## ACTIVITÉS :

Les activités proposées dans ce catalogue sont les activités « phares » des différents séjours.

Nous laissons également une grande marge de liberté à l'équipe d'animation pour proposer d'autres activités en fonction des potentialités d'animation des différents lieux de séjours mais surtout en fonction des envies des vacanciers pour qu'ils soient réellement acteurs de leurs vacances.

## PARTICIPATION DES VACANCIERS :

Durant les séjours, les vacanciers sont invités, dans la mesure du possible, à participer au choix des activités.

Ils sont sollicités pour participer aux courses, à la confection des repas et aux menues tâches ménagères.

## SUIVI DES SÉJOURS :

Chaque équipe d'encadrement est équipée d'un téléphone mobile pendant toute la durée du séjour. Elle rend compte, 2 à 3 fois par semaine, à la direction de l'association, du déroulement du séjour et également par écrit à son retour.

Pendant les séjours, l'association est joignable 24H/24, 7 jours/7.

En cas de nécessité, sur décision du permanent ou à la demande de l'animateur-responsable, un membre de l'association peut être dépêché sur place.

Chaque séjour est déclaré à La Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cette déclaration permet aux services sanitaires et sociaux de pouvoir contrôler, sur place, le bien-être des vacanciers quant aux conditions d'hébergement, de prise en charge, de rythme de vie, de déroulement des activités, ainsi que le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## COMPTE-RENDU DE SÉJOUR :

Sur demande préalable, il peut vous être adressé, dans le mois suivant le séjour, un bilan individuel du vacancier, rédigé par l'équipe d'encadrement en fin de séjour, ainsi que le planning des activités réalisées.